

2022

**(décision
modificative
n°4)**

RAPPORT DE PRÉSENTATION

métropole
GrandNancy

Table des matières

I. Présentation consolidée de la décision modificative n°4	1
FONCTIONNEMENT	1
INVESTISSEMENT	2
II. Présentation détaillée par politique publique	4
1) Mobilités et développement durable.....	4
2) Développement économique et touristique	6
3) Services et infrastructures	7
4) Culture, sport et vie sociale.....	9
5) Ressources.....	10
III. Ecritures	11
1) Opérations réelles	11
1. Emprunts d'équilibre	11
2. Annulation de subventions d'investissement reçues sur exercices antérieurs.....	12
3. Compensation de la gratuité liée aux recettes tarifaires	12
2) Opérations d'ordre.....	12
1. Récupération d'avance	12
2. Portage foncier.....	13
3. Provision sur contentieux.....	13
4. Reprise de provision sur contentieux	14
5. Reprise d'amortissement sur subvention versée	14
6. Autofinancement.....	15
IV. Inscription n'impactant pas l'équilibre général des budgets : décision modificative technique	16
1) Section d'investissement	16
1. Virement de crédits à l'intérieur d'une même opération d'une autorisation de programme, d'un chapitre à un autre chapitre.....	16
2. Virement de crédits à l'intérieur d'un même centre de responsabilité, d'un chapitre à un autre chapitre	17
2) Section de fonctionnement	18
1. Virement de crédits à l'intérieur d'un même centre de responsabilité, d'une section à une autre section	18
2. Virement de crédits à l'intérieur d'un même centre de responsabilité, d'un chapitre à un autre chapitre	19

I. Présentation consolidée de la décision modificative n°4

FONCTIONNEMENT

Politique publique	Centre de responsabilité Autorisation de programme	Dépenses		Recettes	
		Réelles	Ordre	Réelles	Ordre
CULTURE	POLE MUSEAL	28 000			
Total CULTURE		28 000			
DEVELOPPEMENT ECO&TOURISTIQUE	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE			45 100	
Total DEVELOPPEMENT ECO&TOURIST.				45 100	
DEVELOPPEMENT URBAIN	HABITAT ET GENS DU VOYAGE	-15 000			
	RENOVATION URBAINE	59 026		153 000	
	URBANISME STRATEGIE FONCIERE			21 269	
Total DEVELOPPEMENT URBAIN		44 026		174 269	
EAU ET ASSAINISSEMENT	ASSAINISSEMENT	300 000			
	EAU	400 000			
Total EAU ET ASSAINISSEMENT		700 000			
FONCTIONNEMENT INSTITUTION	DEPENSES DE STRUCTURE	600			
Total FONCTIONNEMENT INSTITUTION		600			
MOBILITES	CIRCULATION			65 000	
	SERVICES DE MOBILITE	-297 558			
	STATIONNEMENT ET PARKINGS			711 000	
Total MOBILITES		-297 558		776 000	
PREVENTION ET GESTION DECHETS	PREV. GESTION DES DECHETS	1 750 000			
Total PREV. ET GESTION DECHETS		1 750 000			
RAYONNEMENT COOPERATION TERRIT	RAYONNEMENT	30 000			
Total RAYON. COOPERATION TERRIT		30 000			
SECU PROTEC BIENS ET PERSONNES	PREV RISQUES SECURITE PUBLIQUE	22 000			
Total SECU PROTEC BIENS & PERS.		22 000			
SPORTS ET LOISIRS	EQUIP CULTURELS ET DE LOISIRS	103 954		60 553	
	EQUIP SPORTIFS ET DE LOISIRS	469 600			
	EQUIPEMENTS AQUATIQUES			455 000	
	SPORT PROF HT NIV MANIF EV SPO	29 500			
Total SPORTS ET LOISIRS		603 054		515 553	
TRANSITION ECOLOGIQUE	ENERGIE ET CLIMAT	-382 000		-400 000	
Total TRANSITION ECOLOGIQUE		-382 000		-400 000	
OPERATIONS CENTRALISEES	AUTOFINANCEMENT		-1 173 555		
	OPERATIONS BUDGET. ET COMPT.	-536 000	365 050	20 000	756 651
Total OPERATIONS CENTRALISEES		-536 000	-808 505	20 000	756 651
Total général		1 962 122	-808 505	1 130 922	756 651

INVESTISSEMENT

Politique publique	Centre de responsabilité Autorisation de programme	Dépenses		Recettes	
		Réelles	Ordre	Réelles	Ordre
CULTURE	CONSERVATOIRE REGIONAL	9 400			
	POLE MUSEAL	-10 000			
Total CULTURE		-600			
DEVELOPPEMENT ECO&TOUR.	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	-170 000			
	NANCY THERMAL	30 000 000		32 600 000	
	INNOVATION	-68 096			
	TOURISME	-96 000			
Total DEVELOPPEMENT ECO&TOUR.		29 665 904		32 600 000	
DEVELOPPEMENT URBAIN	HABITAT ET GENS DU VOYAGE	-1 331 000		-50 000	
	URBANISME STRATEGIE FONCIERE	-1 027 778			
	AP PROGR NAT RENOVATION URBAINE	-1 742 000		-616 355	
	AP URBANISME OPERATIONNEL - ZAC	-42 000			
	AP URBANISME OP- ETUDES	-296 000			
Total DEVELOPPEMENT URBAIN		-4 438 778		-666 355	
DIVERS EQUIP METROPOLITAINS	EQUIPEMENTS METROPOLITAINS	-625 000		-1 068 000	
Total DIVERS EQUIP METRO.		-625 000		-1 068 000	
EAU ET ASSAINISSEMENT	ASSAINISSEMENT	-406 000			
	EAU	-185 000			
	MILIEUX AQUA EAUX PLU PREV INN	-1 650 000			
	AP LUTTE CONTRE LES INONDATIONS	-50 000		-50 000	
	AP RES COLLECTE ASST EAUX USEES	-150 000		-45 000	
	AP RESEAUX DE DISTRIB EAU POTABLE	-750 000			
	AP SCHEMA DIR ASSAINISSEMENT	-250 000		-250 000	
Total EAU ET ASSAINISSEMENT		-3 441 000		-345 000	
ENSEIGNEMENT SUP ET RECHERCHE	ENSEIGNEMENT SUP ET RECHERCHE	-336 500			
Total ERSI		-336 500			
ESPACES PUBLICS ET VOIRIE	ECLAIRAGE PUBLIC	-200 000			
	VOIRIE	-497 500			
	AP P2M	-460 000			
Total ESPACES PUBLICS ET VOIRIE		-1 157 500			
FONCTIONNEMENT INSTITUTION	DEPENSES DE STRUCTURE	-232 225			
	AP REHAB CONSTRU° CTRE TECHN.	-50 000			
Total FONCT INSTITUTION		-282 225			
MOBILITES	CIRCULATION	200 000			
	SERVICES DE MOBILITE	-200 000			
	TRANSPORTS EN COMMUN	-2 400 000			
Total MOBILITES		-2 400 000			
PROPRETE ESP VERTS ET NATURELS	ESPACES VERTS ET NATURELS	-640 000			
Total PROPRETE ESP VERTS & NAT.		-640 000			
SECU PROTEC BIENS ET PERS.	PREV RISQUES SECURITE PUBLIQUE	-116 938		20 000	
Total SECU PROTEC BIENS & PERS.		-116 938		20 000	
SPORTS ET LOISIRS	EQUIP SPORTIFS ET DE LOISIRS	27 800			
	EQUIPEMENTS AQUATIQUES	-442 425			
	GRANDS EQUIPEMENTS SPORTIFS	-20 000			
	AP MODERN ET DEVPT PARC J.WEILLE	-110 000			
	AP MODERN ET DEVPT STADE M.PICOT	-300 000			
	AP MODERNISATION PARC VAND.	-260 000			
	AP PISCINE A.NAKACHE GENTILLY	-200 000			
Total SPORTS ET LOISIRS		-1 304 625			
SYSTEMES INFORMATIQUES	DSIT	-793 000		-730 000	
Total SYSTEMES INFORMATIQUES		-793 000		-730 000	
TRANSITION ECOLOGIQUE	ENERGIE ET CLIMAT	-369 000		-110 000	
Total TRANSITION ECOLOGIQUE		-369 000		-110 000	
OPERATIONS CENTRALISEES	AUTOFINANCEMENT				-1 173 555
	EMPRUNT			-14 328 995	
	OPERATIONS BUDGETAIRES ET COMPT.	23 712	2 396 637		2 005 036
Total OPERATIONS CENTRALISEES		23 712	2 396 637	-14 328 995	831 481
Total général		13 784 450	2 396 637	15 371 650	831 481

Les inscriptions en décision modificative n°4 ciblent 12 politiques publiques et génèrent un solde négatif tout budgets confondus de 831 K€ en fonctionnement et un solde positif de 15 916 K€ en investissement :

- **En section de fonctionnement** : des dépenses complémentaires à hauteur de 1 962 K€ qui s'accompagnent cependant d'une progression des recettes de 1 131 K€.
 - Les principales dépenses supplémentaires relèvent de la politique publique **Prévention et gestion des déchets**, car il convient d'ajouter 1 750 K€ afin de faire face à la révision des prix des contrats des différents marchés de gestion des déchets de la Métropole (pré-collecte, collecte, tri, exploitation des déchetteries, traitement des déchets) ;
 - En matière d'inscriptions de recettes, la majorité des modifications concerne les **Mobilités** : + 711 K€ sur les parkings et stationnement, ainsi que 455 K€ au titre des **Sports et Loisirs** et des équipements aquatiques qui ont vu leur fréquentation considérablement s'intensifier au cours de l'été 2022.
- **En section de d'investissement** : des dépenses supplémentaires à hauteur de 13 784 K€ qui s'accompagnent également de nouvelles recettes, pour un montant de 15 371 K€.
 - L'entrée au capital de la SEM Nancy Thermal implique le mobilisation d'une dépense d'investissement à hauteur de 32,6 M€ ; toutefois, près de 16,5 M€ de dépenses initialement prévues au budget primitif ne seront finalement pas réalisées ;
 - La recette d'investissement de 32,6 M€ correspond à l'emprunt relatif à l'entrée au capital de Nancy Thermal.

En définitive, la DM4 améliore l'épargne nette de 0,2 M€ par rapport à la DM3 et à un niveau de 40,2 M€ K€ contre 40,9 M€ K€ au budget primitif. Par ailleurs, l'emprunt d'équilibre est prévu pour 76,3 K€ contre 85,7 M€ au budget primitif, auquel il sera donc nécessaire d'ajouter 32,6 M€ dédiés au projet « Nancy Thermal ».

Dans un souci de lisibilité et de synthèse, la présentation par politiques publiques ci-après revient sur les principales modifications apportées au budget au titre de cette décision modificative, sans pour autant en faire une liste exhaustive.

II. Présentation détaillée par politique publique

1) Mobilités et développement durable

POLITIQUE PUBLIQUE	CENTRE DE RESPONSABILITE/ AUTORISATION DE PROGRAMME	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
		DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
DEVELOPPEMENT URBAIN	HABITAT ET GENS DU VOYAGE	-15 000		-1 331 000	-50 000
	RENOVATION URBAINE	59 026	153 000		
	URBANISME STRATEGIE FONCIERE		21 269	-1 027 778	
	AP PROGR NAT RENOVATION URBAINE			-1 742 000	-616 355
	AP URBANISME OPERATIONNEL - ZAC			-42 000	
	AP URBANISME OPERATIONNEL- ETUDES			-296 000	
Total DEVELOPPEMENT URBAIN		44 026	174 269	-4 438 778	-666 355
MOBILITES	CIRCULATION		65 000	200 000	
	SERVICES DE MOBILITE	-297 558		-200 000	
	STATIONNEMENT ET PARKINGS		711 000		
	TRANSPORTS EN COMMUN			-2 400 000	
Total MOBILITES		-297 558	776 000	-2 400 000	
TRANSITION ECOLOGIQUE	ENERGIE ET CLIMAT	-382 000	-400 000	-369 000	-110 000
Total TRANSITION ECOLOGIQUE		-382 000	-400 000	-369 000	-110 000
		-635 532	550 269	-7 207 778	-776 355

Cette décision modificative n°4 tiendra compte d'une désinscription de plus d'1,3 M€ de dépenses d'investissement sur le centre de responsabilité « Habitat et gens du voyage » qui comprend :

- 300 K€ sur les aides à la pierre car les chantiers n'ont pu être engagés en raison d'appels d'offre déclarés infructueux suite à la hausse du prix des matières premières ;
- 300 K€ s'agissant de la surcharge foncière car la production de logements sociaux a été plus faible qu'escomptée ;
- 331 K€ sur les aires de gens du voyage en raison du décalage des travaux sur l'aire de Manitas ;
- 150 K€ sur l'aire de grand passage qui n'a pas nécessité d'aménagement particulier cette année, à quoi il faut ajouter 120 K€ à déduire du programme des terrains familiaux suite à des difficultés survenues au cours de la conduite du projet sur la commune de Jarville-la-Malgrange.

Le centre de responsabilité « Rénovation urbaine » comporte également une désinscription substantielle en investissement, d'un montant de plus d'1,7 M€ de dépenses d'investissement sur le programme ANRU2 en raison des reports de certains travaux sur 2023 :

- 600 K€ sur le site Haussonville-Les Nations ;
- 450 K€ sur le site Les Provinces à Laxou ;
- 350 K€ sur le site Plateau de Haye
- 342 K€ sur le programme agglomération.

En parallèle, le centre de responsabilité présente une désinscription de plus de 0,6 M€ de recettes d'investissement :

- 418 K€ sont liés aux recettes non perçues en 2022 car liées aux reports de travaux ci-dessus ;
- 199 K€ étaient également inscrits en subvention FEDER 2022 mais l'instruction du dossier étant toujours en cours, le versement ne pourra intervenir cette année.

Aussi, un total de plus d'1,3 M€ de dépenses d'investissement sont désinscrites du centre de responsabilité « Urbanisme et stratégie foncière » comprenant :

- 0,6 M€ pour le portage foncier de la caserne Kléber dont le rachat est reporté à 2027, ainsi que les frais de notaires associés ;
- 239 K€ non utilisés sur des enveloppes récurrentes permettant d'intervenir en réactivité en cas d'opportunité d'achats fonciers
- 105 K€ suite au rachat, par la Métropole, du dernier terrain cessible de la ZAC Portes de Jarville, une opération qui a pu être conclue à des conditions plus avantageuses.

En matière de mobilités, et plus précisément sur le centre de responsabilité « Circulation », une évolution du plan de jalonnement a été proposée afin de guider les flux d'usagers depuis les portes de la Métropole jusqu'au site de Nancy Thermal et les parkings associés avec affichage dynamique de la disponibilité. Le marché de jalonnement en cours expire fin 2022 et bénéficie de meilleures conditions que le nouveau marché en cours de notification, ce qui encourage à se saisir de cette opportunité. Enfin, les délais d'approvisionnement sont allongés depuis le début d'année. Une commande en décembre permettrait une mise en œuvre d'ici la fin du 1^{er} trimestre 2023. C'est pourquoi, une inscription de 200 K€ en dépenses d'investissement est sollicitée par le transfert de crédits non utilisés de différents programmes relevant de la politique publique « mobilités ».

Sur le centre de responsabilité des Services de mobilité, il y a lieu de désinscrire près de 0,3 M€ de crédits de fonctionnement liés au contrat de location de vélos en libre-service avec le prestataire (JC Decaux), qui a été intégré à la délégation de service public des transports en commun au 1^{er} juillet 2022, et dont les coûts ont été supportés par le centre de responsabilité sur le premier semestre.

Le montant total des recettes des cinq parkings affectés au centre de responsabilité Stationnement est à la hausse et ce sont 711 K€ de produits supplémentaires de fonctionnement qui sont à prévoir. Cette augmentation progressive de la fréquentation intervient après la forte baisse au moment de la crise sanitaire. Par ailleurs, sur le parking des 2 Rives, dont la Métropole assure la gestion depuis fin 2020, une partie de la recette est liée à l'encaissement des charges dues par les amodiataires au titre de 2021 et de l'appel de charges de 2022. Ce montant intègre également les sommes dues pour 2021 par la direction des Transports de la Métropole au titre des 100 places de parking-relais à disposition sur ce site.

Enfin, s'agissant du centre de responsabilité « Transports en commun », une désinscription de 2,4 M€ sur les programmes d'investissement du délégataire de la DSP transports s'explique par :

- 0,8 M€ suite au décalage du calendrier du marché de renouvellement du SAE (système d'aide à l'exploitation) ;
- 0,8 M€ pour le marché concernant l'acquisition de 9 véhicules affectés au réseau de remplacement, ainsi que de 4 minibus est en cours de redéfinition pour permettre de tenir compte du renouvellement des matériels embarqués SAE mentionné ci-dessus ;
- 0,8 M€ au titre du plan d'actions de maintien des rames TVR en état, dont la mise en œuvre n'a été réalisée qu'en partie. En effet, 4 rames sur les 25, ne seront pas remises en exploitation suite au prélèvement de plusieurs pièces de structure, et d'autre part, certaines actions n'avaient plus de raison d'être en fonction de la date d'arrêt d'exploitation du système.

2) Développement économique et touristique

POLITIQUE PUBLIQUE	CENTRE DE RESPONSABILITE/ AUTORISATION DE PROGRAMME	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
		DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
DEVELOPPEMENT ECO&TOURISTIQUE	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE		45 100	-170 000	
	NANCY THERMAL			30 000 000	32 600 000
	INNOVATION			-68 096	
	TOURISME			-96 000	
Total DEVELOPPEMENT ECO&TOURISTIQUE			45 100	29 665 904	32 600 000
ENSEIGNEMENT SUP ET RECHERCHE	ENSEIGNEMENT SUP ET RECHERCHE			-336 500	
Total ENSEIGNEMENT SUP ET RECHERCHE				-336 500	
RAYONNEMENT COOPERATION TERRIT	RAYONNEMENT	30 000			
Total RAYONNEMENT COOPERATION TERRIT		30 000			
		30 000	45 100	29 329 404	32 600 000

L'entrée au capital de Nancy Thermal prévue en 2023 peut être avancée à décembre 2022 et induit une nouvelle dépense d'investissement à hauteur de 32,6 M€ inscrite au titre du centre de responsabilité « Développement économique et touristique ».

Par ailleurs, les crédits affectés au paiement d'indemnités pour « causes légitimes », qui sont estimés à, 4 M€, sont reportés en 2023 car ils ne seront versés qu'à la mise en service ; tandis que 0,2 M€ d'assistance à la maîtrise d'ouvrage (AMO) ne seront finalement pas nécessaires. En conséquence de ces deux désinscriptions, pour un montant de 2,6 M€, une dépense supplémentaire de 30,0 M€ est, in fine, inscrite au budget.

Afin d'équilibrer cette opération, il est nécessaire d'inscrire également une recette d'investissement de 32,6 M€, qui correspond à la mobilisation d'un emprunt spécifique relatif à cette acquisition.

3) Services et infrastructures

POLITIQUE PUBLIQUE	CENTRE DE RESPONSABILITE/ AUTORISATION DE PROGRAMME	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
		DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
EAU ET ASSAINISSEMENT	ASSAINISSEMENT	300 000		-406 000	
	EAU	400 000		-185 000	
	MILIEUX AQUA EAUX PLU PREV INN			-1 650 000	
	AP LUTTE CONTRE LES INONDATIONS			-50 000	-50 000
	AP RES COLLECTE ASST EAUX USEES			-150 000	-45 000
	AP RESEAUX DE DISTRIB EAU POTABLE			-750 000	
	AP SCHEMA DIR ASSAINISSEMENT			-250 000	-250 000
Total EAU ET ASSAINISSEMENT		700 000		-3 441 000	-345 000
ESPACES PUBLICS ET VOIRIE	ECLAIRAGE PUBLIC			-200 000	
	VOIRIE			-497 500	
	AP P2M			-460 000	
Total ESPACES PUBLICS ET VOIRIE				-1 157 500	
PREVENTION ET GESTION DECHETS	PREVENTION GESTION DES DECHETS	1 750 000			
Total PREVENTION ET GESTION DECHETS		1 750 000			
PROPRETE ESP VERTS ET NATURELS	ESPACES VERTS ET NATURELS			-640 000	
Total PROPRETE ESP VERTS ET NATURELS				-640 000	
		2 450 000	0	-5 238 500	-345 000

Les modifications présentées dans cette partie concernent essentiellement la politique publique de l'eau et de l'assainissement, avec plus de 3,4 M€ de désinscriptions de dépenses d'équipements :

- 1,65 M€ sur le centre des responsabilité « Milieux aquatiques, eaux pluviales et prévention des inondations » qui correspond à une régularisation d'écritures par rapport au budget primitif ;
- 300 K€ pour le renouvellement récurrent des réseaux d'eaux ;
- 50 K€ sur l'opération de renaturation du Frahaut en attente des autorisations au titre du Code de l'environnement, qui n'ont pu être finalisées, ainsi que de la passation du marché de travaux.

Par ailleurs, les crédits prévus au budget primitif sur le centre de responsabilité « Eau » avaient été établis en considérant une inflation modérée ; or, au regard du contexte économique, il y a lieu d'inscrire 0,4 M€ supplémentaires en section de fonctionnement pour assurer le paiement des charges due au titre de l'exercice 2022 ; la situation est semblable pour ce qui concerne le centre de responsabilité « Assainissement », avec une inscription complémentaire rendue nécessaire de 0,3 M€.

Aussi, une désinscription totale de 0,93 M€ de dépenses d'investissement est à prendre en compte, dont 0,75 M€ sur le programme de déploiement du radiorelevé des compteurs d'eau potable, en raison des ruptures d'approvisionnement pour les composants électroniques, à laquelle est confrontée le prestataire.

En ce qui concerne le centre de responsabilité « Voirie », près d'1M € de dépenses d'investissement est à désinscrire dont, notamment :

- 265 K€ d'opérations d'adaptation des voiries au réseau de transports en commun et de pistes cyclables ;
- 270 K€ sur le programme de réparation du viaduc Kennedy en raison du lancement tardif de la consultation et des problèmes d'approvisionnement en matériaux ;
- 238 K€ d'acquisition foncière qui ne sont plus rendue nécessaires ;
- 185 K€ en raison de la vente à un tiers du terrain initialement prévu pour la création d'une aire de stockage.

Afin de faire face à la révision des prix des contrats des différents marchés de gestion des déchets de la Métropole, il est nécessaire d'ajouter 1,75 M€ de dépenses de fonctionnement supplémentaires. Les révisions des prix ont connu des hausses exponentielles au-delà des 15 %, provoquant des hausses de coûts importantes par rapport aux prévisions budgétaires initiales. De plus, les indices de révision sont

basés notamment sur l'indice « gasoil », or dans sa réponse, le titulaire a proposé de mettre en œuvre des camions au GNV. Compte tenu de la décorrélation de l'évolution des prix de ces deux carburants, il a été acté de modifier la formule de révision afin de prendre en compte l'indice « GNV » et de réaliser une régularisation sur les factures de 2022. Enfin, les installations de stockage des déchets sont aujourd'hui indisponibles obligeant le titulaire du traitement des encombrants à évacuer ces derniers sur des exutoires dans l'Aube et dans la Marne, entraînant des surcoûts de transport importants, imprévisibles lors de l'établissement du marché.

4) Culture, sport et vie sociale

POLITIQUE PUBLIQUE	CENTRE DE RESPONSABILITE/ AUTORISATION DE PROGRAMME	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
		DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
CULTURE	CONSERVATOIRE REGIONAL			9 400	
	POLE MUSEAL	28 000		-10 000	
Total CULTURE		28 000		-600	
SECU PROTEC BIENS ET PERS.	PREV RISQUES SECURITE PUBLIQUE	22 000		-116 938	20 000
Total SECU PROTEC BIENS ET PERSONNES		22 000		-116 938	20 000
SPORTS ET LOISIRS	EQUIP CULTURELS ET DE LOISIRS	103 954	60 553		
	EQUIP SPORTIFS ET DE LOISIRS	469 600		27 800	
	EQUIPEMENTS AQUATIQUES		455 000	-442 425	
	GRANDS EQUIPEMENTS SPORTIFS			-20 000	
	SPORT PROF HT NIV MANIF EV SPO	29 500			
	AP MODERN ET DEVPT STADE M.PICOT			-300 000	
	AP MODERNISATION PARC VANDOEUVRE			-260 000	
	AP PISCINE A.NAKACHE GENTILLY			-200 000	
	AP MODERN ET DEVPT PARC J.WEILLE			-110 000	
Total SPORTS ET LOISIRS		603 054	515 553	-1 304 625	
		653 054	515 553	-1 422 163	20 000

Une hausse des recettes de fonctionnement de 455 K€ est à inscrire sur le centre de responsabilité « Équipements aquatiques », dont 420 K€ de droits d'entrées supplémentaires générés par une fréquentation des piscines supérieure aux prévisions prudentes du budget primitif ; à ces recettes supplémentaires, il convient encore d'ajouter, quoique de façon plus résiduelle, 0,20 K€ pour la facturation de l'utilisation des piscines à différents usagers institutionnels (collèges, Creps, Université de Lorraine), et 0,15 K€ de fonds de mécénat perçus pour le base de loisirs.

Le Zénith, intégré au centre de responsabilité « Équipements culturels et de loisirs », a fait l'objet d'un chantier de rénovation intégrant l'extension de son amphithéâtre extérieur. Cependant, cette nouvelle configuration a généré une imposition supplémentaire de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) au titre de l'année 2022, qui n'avait pas été prévue au budget primitif. Il convient par conséquent de procéder à une inscription complémentaire de 104 K€ en dépense de fonctionnement ; cette dépense supplémentaire est cependant tempérée par une réinscription de recettes, lié au remboursement de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) par l'exploitant à la Métropole.

5) Ressources

POLITIQUE PUBLIQUE	CENTRE DE RESPONSABILITE/ AUTORISATION DE PROGRAMME	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
		DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
DIVERS EQUIP METROPOLITAINS	EQUIPEMENTS METROPOLITAINS			-625 000	-1 068 000
Total DIVERS EQUIP METROPOLITAINS				-625 000	-1 068 000
FONCTIONNEMENT INSTITUTION	DEPENSES DE STRUCTURE	600		-232 225	
	AP REHAB CONSTRU° CTRE TECHNIQUES			-50 000	
Total FONCTIONNEMENT INSTITUTION				600	-282 225
SYSTEMES INFORMATIQUES	DSIT			-793 000	-730 000
Total SYSTEMES INFORMATIQUES				-793 000	-730 000
		600	0	-1 700 225	-1 798 000

En matière de ressources métropolitaines, les modifications concernent de façon quasi-exclusive des désinscriptions de dépenses d'équipements.

En effet, à l'occasion de la conception du budget primitif pour l'exercice 2022, et dans l'incertitude quant à la capacité de la Métropole de percevoir ces recettes sur l'exercice 2021, 1,2 M€ de recettes avaient été inscrites pour la cession du crématorium ; cependant, celles-ci avaient finalement pu être réalisées, et titrées sur l'exercice 2021 ; il s'agit donc ici de régularisation d'écritures.

Le montant de désinscription en matière d'équipements métropolitains est, toutefois, un moins importante que cette somme, car la Métropole a perçu des recettes d'investissement supplémentaires, pour un montant de 132 K€, dans le cadre d'une subvention revalorisée et accordée par l'Agence de l'eau pour les travaux de la nouvelle caserne de pompiers de Nancy.

Enfin, des dépenses d'investissement planifiées pour 2022 en matière de systèmes d'information (DSIT), en particulier à la demande des communes, n'ont pu être réalisés ; celles-ci sont donc à désinscrire pour un total de 730 K€ ; dès lors que 793 K€ étaient attendus en contrepartie en recettes, celles-ci sont également désinscrites.

III. Ecritures

1) Opérations réelles

1. Emprunts d'équilibre

Les nouvelles dépenses inscrites dans cette 3^{ème} décision modificative modifient les budgets, aussi il y a lieu d'ajuster les emprunts participant à leur équilibre pour un total de – 14 328 995 €.

INVESTISSEMENT

BUDGET PRINCIPAL

DEPENSES					RECETTES				
S/fonction	Article	Progr	Service	DM 4	S/fonction	Article	Progr	Service	DM 4
					01	1641		320	- 12 837 995
									- 12 837 995

BUDGET ASSAINISSEMENT

DEPENSES					RECETTES				
S/fonction	Article	Progr	Service	DM 4	S/fonction	Article	Progr	Service	DM 4
						1641		320	-511 000
									-511 000

BUDGET PARCS DE STATIONNEMENT

DEPENSES					RECETTES				
S/fonction	Article	Progr	Service	DM 4	S/fonction	Article	Progr	Service	DM 4
					01	1641		320	-190 000
									-190 000

BUDGET CENTRE DE CONGRES

DEPENSES					RECETTES				
S/fonction	Article	Progr	Service	DM 4	S/fonction	Article	Progr	Service	DM 4
					01	1641		320	-120 000
									-120 000

BUDGET TRANSPORTS

DEPENSES					RECETTES				
S/fonction	Article	Progr	Service	DM 4	S/fonction	Article	Progr	Service	DM 4
					01	1641		320	-2 420 000
									-2 420 000

BUDGET DECHETS MENAGERS

DEPENSES					RECETTES				
S/fonction	Article	Progr	Service	DM 4	S/fonction	Article	Progr	Service	DM 4
					01	1641		320	1 750 000
									1 750 000

2. Annulation de subventions d'investissement reçues sur exercices antérieurs

La trésorerie demande de régulariser des restes à recouvrer concernant des anciennes subventions en restes à recouvrer (titrées mais pas encore payées par les tiers concernés). Cette régularisation consiste à demander au tiers de payer s'il n'a jamais honoré sa dette, ou à annuler le titre si le tiers a déjà payé ou si le titre a été émis par erreur (ex : doublon).

INVESTISSEMENT BUDGET PRINCIPAL

DEPENSES					RECETTES				
S/fonction	Article	Progr	Service	DM 4	S/fonction	Article	Progr	Service	DM 4
510.2	1322	161	709	5 650					
78.1	1322	840	616	16 545					
515.2	1311	203	203	1517					
				23 712					

3. Compensation de la gratuité liée aux recettes tarifaires

Tous les mois, la Métropole réalise des opérations comptables pour compenser les mesures de gratuités concernant le réseau de transports urbains. Ces opérations visent à comptabiliser la gratuité d'une part mais également à conserver le droit à déduction de TVA sur les dépenses d'investissement et de fonctionnement du service. Les recettes tarifaires ayant augmenté depuis la rentrée, la compensation de la gratuité a augmenté parallèlement. Par conséquent, et en application du principe de précaution, il est nécessaire d'inscrire des crédits supplémentaires.

FONCTIONNEMENT BUDGET PRINCIPAL

DEPENSES					RECETTES				
S/fonction	Article	Progr	Service	DM 4	S/fonction	Article	Progr	Service	DM 4
821	611		320	20 000					
				20 000					

BUDGET TRANSPORTS

DEPENSES					RECETTES				
S/fonction	Article	Progr	Service	DM 4	S/fonction	Article	Progr	Service	DM 4
					03	7061.2		320	22 000
									22 000

2) Opérations d'ordre

1. Récupération d'avance

Certains marchés publics donnent lieu au versement d'une avance au titulaire. Cette avance est ensuite récupérée auprès du titulaire au cours de l'exécution du marché. Cette récupération d'avance s'enregistre par une opération d'ordre budgétaire au sein de la section d'investissement. Cette opération d'ordre se fait le plus souvent concomitamment au mandatement d'une facture d'acompte. Les crédits ajoutés en DM visent à prévoir une enveloppe de crédits au chapitre 041 en opération d'ordre suffisamment large compte tenu des dépenses d'investissement inscrites au budget afin d'éviter tout blocage technique lié aux opérations d'ordre.

Ces inscriptions sont équilibrées en dépenses et recettes au sein de la section d'investissement et n'ont donc aucun effet sur l'équilibre du budget.

INVESTISSEMENT BUDGET PRINCIPAL

DEPENSES					RECETTES				
S/fonction	Article	Progr	Service	DM 4	S/fonction	Article	Progr	Service	DM 4
01	2313	888	320.OR	1 892 000	01	238	888	320.OR	1 892 000
				1 892 000					1 892 000

BUDGET CENTRE DES CONGRES

DEPENSES					RECETTES				
S/fonction	Article	Progr	Service	DM 4	S/fonction	Article	Progr	Service	DM 4
02	2313	1	200.OR	5 000	02	238	1	200.OR	5 000
				5 000					5 000

2. Portage foncier

Une parcelle de la Plaine Flageul à Tomblaine en portage foncier depuis 2011 est en cours d'acquisition auprès de l'EPFGE. La délibération du Conseil a été validée le 29 septembre 2022, et l'acte d'acquisition est en cours de rédaction auprès du notaire pour une signature avant la fin de l'exercice 2022. La prévision de montant pour l'écriture d'ordre était de 1 300 000 € or le montant de l'acquisition est désormais arrêté par l'EPFGE à 1 042 985 21 € TTC, aussi il convient d'ajuster l'écriture à 1 050 000 €.

INVESTISSEMENT BUDGET PRINCIPAL

DEPENSES					RECETTES				
S/fonction	Article	Progr	Service	DM 4	S/fonction	Article	Progr	Service	DM 4
581	2111	537	253.OR	-257 014	581	16876	537	253.OR	-257 014
				-257 014					-257 014

3. Provision sur contentieux

Lors de l'ouverture d'un dossier de contentieux, une la provision pour litige est constatée. Cette écriture s'enregistre comptablement via une opération d'ordre semi-budgétaire (régime de droit commun) ou budgétaire si la métropole opte pour ce régime, ce qui est le cas de la Métropole du Grand Nancy.

FONCTIONNEMENT & INVESTISSEMENT BUDGET PRINCIPAL

Contentieux sur le montant d'une commande de masque revu à la baisse par la Métropole avec la société France Pro Hygiène

DEPENSES					RECETTES				
S/fonction	Article	Progr	Service	DM 4	S/fonction	Article	Progr	Service	DM 4
01	6815		320.OR	3 050	01	15112		320.OR	3 050
				3 050					3 050

Contentieux avec M. Bendjer suite à un accident causé par un manque de visibilité (signalisation)

DEPENSES					RECETTES				
S/fonction	Article	Progr	Service	DM 4	S/fonction	Article	Progr	Service	DM 4
01	6815		320.OR	362 000	01	15112		320.OR	362 000
				362 000					362 000

4. Reprise de provision sur contentieux

Lors de la clôture d'un dossier de contentieux, la provision pour litige et contentieux qui avait été constatée doit être reprise. Cette écriture s'enregistre comptablement via une opération d'ordre semi-budgétaire (régime de droit commun) ou budgétaire si la métropole opte pour ce régime, ce qui est le cas de la Métropole du Grand Nancy. Les contentieux ci-dessous ayant abouti, il convient de reprendre les provisions qui avaient été constituées.

FONCTIONNEMENT & INVESTISSEMENT

BUDGET PRINCIPAL

Contentieux Doumergue (Thermal)

DEPENSES					RECETTES				
S/fonction	Article	Progr	Service	DM 4	S/fonction	Article	Progr	Service	DM 4
01	15112		320.OR	9 000	01	7815		320.OR	9 000
				9 000					9 000

BUDGET EAU

Contentieux Vuillaume

DEPENSES					RECETTES				
S/fonction	Article	Progr	Service	DM 4	S/fonction	Article	Progr	Service	DM 4
	15112		320.OR	2 350		7815		320.OR	2 350
				2 350					2 350

BUDGET TRANSPORTS

Contentieux Transdev

DEPENSES					RECETTES				
S/fonction	Article	Progr	Service	DM 4	S/fonction	Article	Progr	Service	DM 4
01	15112		320.OR	745 000	01	7815		320.OR	745 000
				745 000					745 000

5. Reprise d'amortissement sur subvention versée

L'annulation d'une subvention reçue (détaillé dans la partie opérations réelles) qui finançait un bien amortissable nécessite de « reprendre » l'amortissement effectué par un mandat en 13911 et un titre en 7811.

FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT

BUDGET PRINCIPAL

DEPENSES					RECETTES				
S/fonction	Article	Progr	Service	DM 4	S/fonction	Article	Progr	Service	DM 4
01	13911		320.OR	301	01	7811		320.OR	301
				301					301

6. Autofinancement

Au regard des dépenses et des recettes portées dans cette DM4, les virements de la section de fonctionnement vers la section d'investissement du budget principal et du budget annexe des déchets ménagers sont modifiés comme suit :

FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT

BUDGET PRINCIPAL

DEPENSES					RECETTES				
S/fonction	Article	Progr	Service	DM	S/fonction	Article	Progr	Service	DM 4
01	023		320.OR	532 051	01	021		320.OR	532 051
				532 051					532 051

BUDGET EAU

DEPENSES					RECETTES				
S/fonction	Article	Progr	Service	DM 4	S/fonction	Article	Progr	Service	DM 4
	023		320.OR	-910 605,94		021		320.OR	-910 605,94
				-910 605,94					-910 605,94

BUDGET PARCS DE STATIONNEMENT

DEPENSES					RECETTES				
S/fonction	Article	Progr	Service	DM 4	S/fonction	Article	Progr	Service	DM 4
01	023		320.OR	190 000	01	021		320.OR	190 000
				190 000					190 000

BUDGET TRANSPORTS

DEPENSES					RECETTES				
S/fonction	Article	Progr	Service	DM 4	S/fonction	Article	Progr	Service	DM 4
01	023		320.OR	765 000	01	021		320.OR	765 000
				765 000					765 000

BUDGET DES DECHETS MENAGERS

DEPENSES					RECETTES				
S/fonction	Article	Progr	Service	DM 4	S/fonction	Article	Progr	Service	DM 4
01	023		320.OR	-1 750 000	01	021		320.OR	-1 750 000
				-1 750 000					-1 750 000

IV. Inscription n'impactant pas l'équilibre général des budgets : décision modificative technique

1) Section d'investissement

Les enveloppes d'opérations étant votées par nature, le Président peut effectuer des mouvements d'opérations entre articles au sein d'un même chapitre. Si ce virement a lieu d'un chapitre à un autre chapitre au sein de la même opération, les ajustements de crédits sont régularisés comptablement et présentés, sous forme d'un tableau, à l'assemblée délibérante en Conseil métropolitain, lors d'une décision modificative technique. La décision modificative technique n'a aucune incidence financière sur le résultat.

1. Virement de crédits à l'intérieur d'une même opération d'une autorisation de programme, d'un chapitre à un autre chapitre

DEPENSES

Opérations réelles

BUDGET PRINCIPAL

Autorisation de programme	Opération	Sens	S/Fonct.	Nature	Prog.	Service	Montant
ANRU1	CENTRE COMMERCIAL ST-MICHEL JERICHO (ST-MAX)	de	515.4	204182	639	660SUBV	60 000,00 €
		vers	515.4	2315	350	660	60 000,00 €
ARTEM	QUARTIER HAUSSONVILLE- BLANDAN	de	515.1	2151	306	620	1 508 034,00 €
		vers	515.1	238	306	620	1 508 034,00 €
P2M	REPARATIONS SUR LE VIADUC KENNEDY	de	844	2151	735	702	87 161,00 €
		vers	844	238	735	702	87 161,00 €

2. Virement de crédits à l'intérieur d'un même centre de responsabilité, d'un chapitre à un autre chapitre

DEPENSES

Opérations réelles

BUDGET PRINCIPAL

Centre de responsabilité	Type	Sens	S/Fonct.	Nature	Prog.	Service	Montant
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	ENTRETIEN	de	61.1	20422	464	200SUBV	40 000,00 €
	MAINTENANCE ACQUISITION RECURRENTE	vers	61.1	2051	638	200	40 000,00 €
ECOLOGIE URBAINE	ENTRETIEN	de	78.1	2128	840	616	10 000,00 €
	MAINTENANCE ACQUISITION	de	78.1	2051	840	616	4 764,00 €
	PONCTUELLE	vers	78.1	2315	840	616	14 764,00 €
Centre de responsabilité	Type	Sens	S/Fonct.	Nature	Prog.	Service	Montant
HABITAT ET GENS DU VOYAGE	ENTRETIEN	de	554	21351	564	600PAHT	6 000,00 €
	MAINTENANCE ACQUISITION PONCTUELLE	vers	554	21838	114	320.HT	6 000,00 €
NANCY THERMAL	ENTRETIEN	de	323.1	2313	422	400	1 000,00 €
	MAINTENANCE ACQUISITION PONCTUELLE	vers	323.1	204182	422	400SUBV	1 000,00 €
CENTRES TECHNIQUES	ENTRETIEN	de	020.2	215738	297	707	5 000,00 €
	MAINTENANCE ACQUISITION RECURRENTE	vers	020.2	2051	297	707	5 000,00 €
	ENTRETIEN	de	020.2	21828	297	707	63 550,00 €
	MAINTENANCE ACQUISITION RECURRENTE	vers	020.2	238	297	707	63 550,00 €
	ENTRETIEN	de	020.2	215731	297	707	57 810,00 €
	MAINTENANCE ACQUISITION RECURRENTE	vers	020.2	238	297	707	57 810,00 €
ESPACES VERST ET NATURELS	ENTRETIEN	de	511	2158	189	611	6 350,00 €
	MAINTENANCE ACQUISITION RECURRENTE	vers	511	238	189	611	6 350,00 €

BUDGET TRANSPORT

Centre de responsabilité	Type	Sens	S/Fonct.	Nature	Prog.	Service	Montant
TRANSPORT EN COMMUN	ENTRETIEN	de	03	2183	406	720	240 659,00 €
	MAINTENANCE ACQUISITION PONCTUELLE	vers	03	238	406	720	240 659,00 €

BUDGET EAU

Centre de responsabilité	Type	Sens	S/Fonct.	Nature	Prog.	Service	Montant
EAU	ENTRETIEN	de		2051	8012	253	15 000,00 €
	MAINTENANCE ACQUISITION RECURRENTE	vers		21561	8016	415	15 000,00 €

2) Section de fonctionnement

S'agissant des crédits de fonctionnement, les ajustements de crédits, d'un chapitre à un autre chapitre à l'intérieur du même centre de responsabilité, sont présentés à l'assemblée délibérante lors de cette même décision modificative technique. La décision modificative technique n'a aucune incidence financière sur le résultat.

1. Virement de crédits à l'intérieur d'un même centre de responsabilité, d'une section à une autre section

DEPENSES

Opérations réelles

BUDGET PRINCIPAL

Centre de responsabilité	Type	Sens	S/Fonct.	Nature	Prog.	Service	Montant	
EQUIPEMENTS SPORTIFS ET DE LOISIRS EQUIPEMENTS SPORTIFS ET DE LOISIRS	PARTICIPATION OBLIGATOIRE	de	221	6561.1		320	489 600,00 €	
	MAINTENANCE	vers	321.412	6283		350G	5 000,00 €	
	CHARGES COURANTES	vers	321.4	60631		350G	4 000,00 €	
	CHARGES COURANTES	vers	321.4	6234		131	5 000,00 €	
	CHARGES COURANTES	vers	321.4	62878		350G	300 000,00 €	
	CHARGES COURANTES	vers	321.4	60632		350G	30 000,00 €	
	FLUIDES	vers	321.4	60611		600G	1 600,00 €	
	FLUIDES	vers	321.4	60612.1		600G	45 000,00 €	
	FLUIDES	vers	321.4	60612.2		600G	40 000,00 €	
	FLUIDES	vers	321.4	60613		600G	1 000,00 €	
	MAINTENANCE	vers	321.4	615221		350G	35 000,00 €	
	MAINTENANCE	vers	321.4	61558		350G	20 000,00 €	
	MAINTENANCE	vers	321.406	615221		611	1 000,00 €	
	MAINTENANCE	vers	321.412	615221		611	1 000,00 €	
	MAINTENANCE	vers	321.414	615221		611	1 000,00 €	
	PARTICIPATION OBLIGATOIRE	de	221	6561.1			320	27 600,00 €
	AUTRES IMMO CORPORELLES	vers	321.415	2188		181	350G	24 000,00 €
	DIVERS MATERIELS & MOBILIERS	vers	321.415	21848		181	130	3 600,00 €
	PARTICIPATION OBLIGATOIRE	de	221	6561.1			320	13 100,00 €
	AUTRES IMMO CORPORELLES	vers	321.405	2188		181	350G	13 100,00 €
	PARTICIPATION OBLIGATOIRE	de	221	6561.1			320	20 000,00 €
	AUTRES IMMO CORPORELLES	vers	321.412	2188		181	350G	20 000,00 €
	PARTICIPATION OBLIGATOIRE	de	221	6561.1			320	7 700,00 €
AUTRES IMMO CORPORELLES	vers	321.403	2188		181	350G	3 500,00 €	
AUTRES IMMO CORPORELLES	vers	321.406	2188		181	350G	4 200,00 €	

2. Virement de crédits à l'intérieur d'un même centre de responsabilité, d'un chapitre à un autre chapitre

Centre de responsabilité	Type	Sens	S/Fonct.	Nature Prog.		Service	Montant
COHESION SOCIALE ET SANTE	CHARGES COURANTES	de	515.5	65888		630	30 850,00 €
		vers	515.5	611		630	15 850,00 €
		vers	515.5	617		630	15 000,00 €
INNOVATION	SUBVENTION	de	62.21	65742.186		200SUBV	5 595,00 €
		vers	62.2	63512		250	5 595,00 €
Centre de responsabilité	Type	Sens	S/Fonct.	Nature Prog.		Service	Montant
ENERGIE ET CLIMAT	CHARGES COURANTES	de	78	6132		612	135,00 €
	CHARGES EXCEPTIONNELLES	vers	78	673		612	135,00 €
CONSERVATOIRE REGIONAL	CHARGES DE PERSONNEL	de	311.1	6217		240	11 000,00 €
	CHARGES COURANTES	vers	311.1	6188		240	9 000,00 €
	CHARGES COURANTES	vers	311.1	6234		240REGI	708,00 €
	CHARGES COURANTES	vers	311.1	6231		240	748,00 €
	CHARGES COURANTES	vers	311.1	6228		240	544,00 €
	CHARGES DE PERSONNEL	De	311.1	6217		240	500,00 €
	CHARGES COURANTES	De	311.1	65888		240	727,00 €
	CHARGES COURANTES	De	311.1	65888		240REGI	1 000,00 €
	CHARGES COURANTES	vers	311.1	6228		240	2 227,00 €
	CHARGES COURANTES	De	311.1	6228		240CA	1 048,00 €
		De	311.1	6236		240	139,00 €
		De	311.1	6245		240REGI	363,00 €
		De	311.1	6282		240	631,00 €
		vers	311.1	65818		240	2 181,00 €
INNOVATION	SUBVENTION	de	62.21	65742.186		200SUBV	5 595,00 €
		vers	62.2	63512		250	5 595,00 €
ENERGIE ET CLIMAT	CHARGES COURANTES	de	78	6132		612	135,00 €
	CHARGES EXCEPTIONNELLES	vers	78	673		612	135,00 €
HABITAT ET GENS DU VOYAGE	CHARGES COURANTES	de	552.1	6238		640	500,00 €
	SUBVENTION	vers	552.1	6568		640SUBV	500,00 €
	CHARGES COURANTES		552.1	6238		640	1 500,00 €
	SUBVENTION		552.1	65748.99		640SUBV	1 500,00 €